



DISTRIBUTION  
GAZ

**cse-c**  
du 22 avril 2021

n°25

## Déclaration CGT

### Reconnaissance et salaire

Les Employeurs souhaitent modifier le montant des AIC (NR). Aujourd'hui le NR représente 2,34% d'augmentation. **Dans le projet patronal, un avancement représenterait 1% minimum d'augmentation. Il pourrait s'accompagner de « pas » de 0,10%.**

Le projet prévoit également **la suppression des GF et l'instauration de « classes »** : 1 classe Exécution, 2 classes Maîtrise, 3 classes Cadre et 1 classe Cadre dirigeant.

Ainsi un agent d'exécution pourra passer sa carrière dans une même classe sans aucune augmentation liée à sa classification. Alors qu'aujourd'hui un agent perçoit 2 NR lors du passage en GF supérieur.

**La CGT propose de rebâtir un système de classification pour que les progressions de qualification, de savoir et de savoir-faire des agents durant leur carrière soient reconnues sur la base d'une méthode objective et apporte une progression régulière de la rémunération.**



La CGT alerte GRDF et ENEDIS qu'elle ne laissera pas réaliser ces massacres sociaux sans réagir et sans combattre dans l'intérêt collectif d'un service public de l'énergie au service de la nation pour l'intérêt commun.

**La CGT réclame des engagements de la part de GRDF pour maintenir l'emploi des salariés concernés par ces plans de licenciements.**



### Bilan et Avenir du secteur énergétique

Les attaques et difficultés que connaissent EDF ou ENGIE sont révélatrices de l'incohérence des politiques menées depuis plusieurs années par les différents gouvernements sous la pression de Lobbyistes financiers.

#### Bilan actuel

- Explosion des factures pour les clients avec dégradation de la qualité de services ;
- Explosion de la sous-traitance et des suppressions d'emplois dans nos entreprises ;
- Perte de pouvoir d'achat, non-reconnaissance des qualifications.

#### Avenir

- Licenciement en juin des agents de GazelEnergie,
- Vente à la découpe à Engie,
- Menaces sérieuses sur les emplois et les salaires,

Ordre du jour

- ▶ Covid-19 : suivi de la gestion de la crise sanitaire à GRDF (*pour info*)
- ▶ Amiante : recueil de l'avis sur les modes opératoires, suite à l'expertise (*pour avis*)
- ▶ Actualisation du Projet «Vert l'Avenir» (*pour info*)

- Amplification de la sous-traitance,
- Poursuite du démantèlement des emplois et des filières industrielles Électricité et Gaz avec délocalisation de nombreux emplois (commerce, production d'énergie, ingénierie),
- Baisse des rémunérations des agents avec notamment les négociations classification-rémunération de juin 2021.
- Et bien sûr augmentation des factures avec la suppression des tarifs régulés et de la péréquation tarifaire pour gonfler toujours plus les profits de certains intérêts privés au détriment de l'intérêt général.

Alors, que dire à ce gouvernement qui est venu demander le 7 avril 2021 le soutien des Fédérations syndicales CGT, CFE-CGC, CFDT et FO pour défendre leurs projets de déstructuration de nos groupes au parlement Européen ?

**La FNME CGT a bien sûr refusé de participer à la casse de nos entreprises de Service Public.**

**La FNME CGT appellera dans les semaines et les mois à venir l'ensemble des électriciens et gaziers à se mobiliser pour leur emploi, leur salaire, leurs conditions de travail, le maintien de leurs activités cœur de métier, la défense d'un seul et unique service public de l'énergie au sein de deux entreprises nationalisées au service de la nation pour l'intérêt général de toutes et tous.**

### Début des licenciements des prestataires

Après avoir décidé d'externaliser la pose des compteurs Gazpar et Linky, **GRDF et ENEDIS complices de plusieurs centaines de licenciements** dans les entreprises prestataires. Chez *LS Service*, un plan de **400 licenciements sur 3 ans** a été dévoilé.

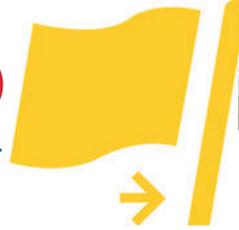
Les centaines de millions d'euros économisés doivent servir au maintien des emplois.



+info :

- Lire la déclaration liminaire intégrale





▼ 1. Covid-19 : suivi de la gestion de la crise sanitaire à GRDF (pour info)

Cela fait un an que nous subissons tous les contraintes dues à la Covid (maladie, hospitalisation, mise à l'écart de l'emploi, perte de libertés fondamentales...).

Cela fait plus d'un an que les agents perdent du pouvoir d'achat à cause de la non-prise en charge d'une partie de la restauration méridienne par l'entreprise. **Nous avons réitéré la demande de prise en charge financière de la restauration méridienne pour tous les agents, sédentaires ou non, avec effet rétroactif au 17 Mars 2020.** À ce sujet, aucune réaction de la Direction. La perte de pouvoir d'achat de tous est méprisée...

La délégation CGT est consternée par le dialogue social et le manque de transparence de la Direction de GRDF. Ainsi, nous sommes toujours dans l'obligation de poser éternellement les mêmes questions car la Direction a décidé d'y répondre partiellement, voire pas du tout. Nous demandons que les agents en TAD ou mis à l'écart de l'emploi depuis mars 2020 soient reçus par les médecins du travail avant un éventuel retour en présentiel. Évidemment, nous n'avons eu aucune réponse sur le nombre de personnes en TAD, sur l'entretien des climatisations...

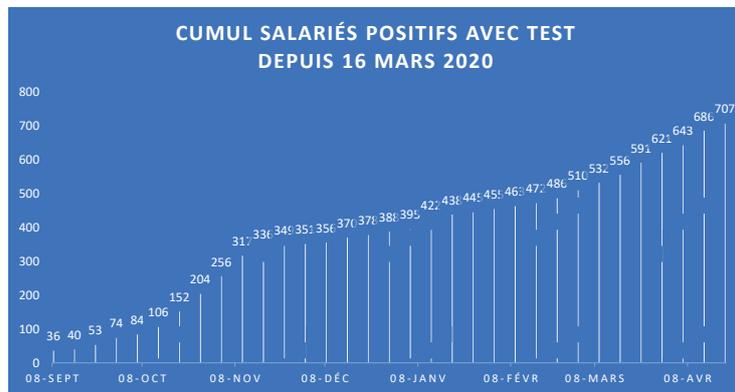
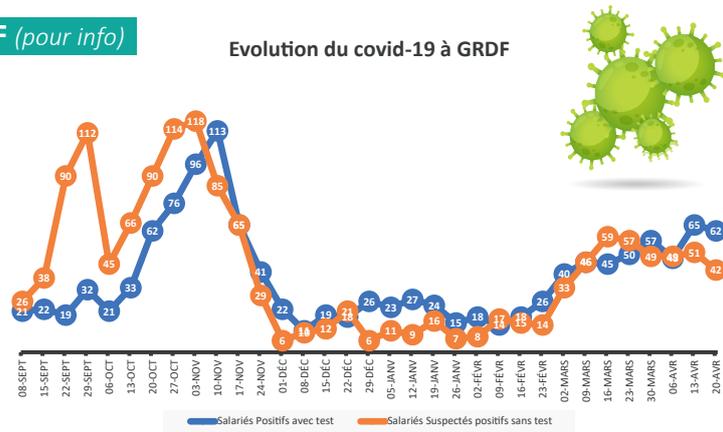
Nous demandons toujours qu'un salarié atteint, suspecté ou écarté par mesure conservatoire de la Covid 19 soit considéré en accident de travail.

Pour rappel, la Direction ne souhaite pas et ne mettra pas en place de mesures coercitives sur l'arrêt des outils informatiques en dehors des heures de travail. Mais que les agents se rassurent, une demande d'accès de garde d'enfant pour les personnels de GRDF a été faite auprès des ministères. Les agents pourront se faire vacciner.

Par ailleurs, les annonces que le gouvernement pourrait faire dans les prochains jours nous font craindre une désorganisation du travail due au fait que la Direction n'a, pour l'instant, pas anticipé un éventuel retour massif des agents sur les sites de travail.

Et pour finir, la Direction ne va pas nous inviter à donner des congés cette fois-ci.

Evolution du covid-19 à GRDF



Déclaration CGT



▼ 2. Amiante : recueil de l'avis sur les modes opératoires, suite à l'expertise (pour avis)

Les membres de la délégation CGT au CSE Central de GRDF ont rappelé la genèse et les raisons pour lesquelles ils ont diligenté une expertise à l'occasion de la consultation relative à l'évolution de la note MCOS-PSS-11/03. Cette expertise a été confiée au cabinet agréé Progexa.

Notre délégation CGT aura tenté, en vain, d'avertir l'entreprise qui ne peut donc plus prétendre ignorer ses obligations légales et conventionnelles. Nous l'alertons depuis de nombreuses années sur les risques auxquels elle expose son personnel notamment au regard des risques liés à leur exposition à l'amiante, aux CMR et aux produits chimiques.

Pour rappel, les alertes sur le sujet de l'amiante ont non seulement émané de notre délégation, mais aussi de médecins et de membres des Services de Santé au Travail. Un rapport épidémiologique de l'INVS en 2005 avait été porté à la connaissance

des directions. Il indiquait qu'étant donné les temps de latence de ce type d'infections, on pouvait craindre une poursuite de l'accroissement des cancers à partir de 2010 avec un pic vers 2025.

Ce jour, le rendu de l'expertise réalisée par le cabinet Progexa vient une nouvelle fois étayer et malheureusement confirmer les carences que nous reprenons dans la résolution jointe.

Nous faisons le constat de manquements notamment en matière de prévention dans l'organisation du travail. Ce rapport d'expertise énumère un certain nombre de propositions et préconisations répertoriées dans plusieurs items afin de faire évoluer les pratiques et respecter les obligations légales en la matière.





Même si la direction a édicté de nombreuses recommandations et prescrits, il n'y a rien sur leurs mises en œuvre effectives et la réalisation de ces derniers dans l'organisation et la préparation du travail.

En vertu de ses prérogatives issues du Code du travail et pour imposer aux directions de prendre en compte les mesures de protection essentielles préconisées par les experts et les représentants du personnel permettant de protéger les agents et les prestataires, le CSE Central a voté la **Résolution CGT** .

Nous avons demandé en substance de :

- Mettre à jour nos bases de données et notre SI ;
- Renforcer la formation par la mise en œuvre des modes opératoires ;
- Prendre des dispositions en amont de la préparation du travail ;
- Mettre en place des indicateurs pour permettre, via des groupes de suivi avec les CSE-E et le CSE-C, d'apprécier l'efficacité des mesures prises sur le risque amiante.

**D'autre part, l'expertise nous indique qu'au regard des défauts avérés de prévention, un passif doit être soldé et des mesures en lien notamment avec les SST devront être mises en place. Cela concerne en partie "la prévention tertiaire" et la doctrine de prévention.**



Résultats des votes

**Avis sur la résolution CGT :**

**POUR :** 13 (CGT)  
**CONTRE :** 8 (CFE-CGC)  
**ABSENCE :** 2 (FO)  
**NE PREND PAS PART AU VOTE :** 2 (CFDT)

**Avis sur l'évolution de la note :**

**POUR :** 8 (CFE-CGC)  
**CONTRE :** 17 (13 CGT + 2 FO + 2 CFDT)

3. Actualisation du Projet « Vert l'Avenir » (pour info)



La direction nous présente l'actualisation du projet d'entreprise « Vert l'Avenir » presque un mois après l'avoir diffusé tous azimuts sur les différents canaux de communication de l'entreprise : page intranet, vidéo et JT, quizz... oubliant les échanges avec les représentants du personnel qui devraient se faire

logiquement en amont afin de permettre les débats. C'est devenu une coutume pour la Direction d'exclure les représentants du personnel avant toute prise de décision ou de s'en affranchir.

Crise sanitaire Covid, future négociation ATDR 7, future Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020), Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) sont autant de facteurs impactant l'avenir de l'entreprise. Sur le fond, **la délégation CGT s'inquiète du peu de prise en compte de la part de la direction de l'impact notamment de la RE 2020 sur la place du gaz à l'avenir.** On peut s'interroger sur la stratégie mise en place par les différents acteurs du gaz, qui ne sont visiblement pas forcés de propositions pour faire changer d'avis sur la politique énergétique en France. S'il y a une forte baisse du nombre d'utilisateurs du gaz à l'avenir, que fera-t-on du biométhane ? De plus, GRDF fait partie des acteurs qui misent sur le développement du biométhane, mais on voit déjà d'autres acteurs se greffer aux projets de méthaniseurs, notamment ceux de tailles très conséquentes, ce qui laisse présager une spéculation sur le biométhane à l'avenir.

Il n'y a pour l'instant aucune démarche de la direction pour pérenniser la distribution du gaz à hauteur de ce qui se fait aujourd'hui. Le projet "vert l'avenir" s'inscrit dans la transition énergétique, mais profitera peut-être à d'autres acteurs de l'énergie.

Bien que les décisions précédentes prises par la Direction telles que la répartition particulière de la prime Covid (pour ne citer que cela) vont à l'encontre de la création d'un vrai collectif, elle lance un vaste plan de communication pour mobiliser d'un seul bloc ses agents derrière elle et le projet "vert l'avenir, ça continue"...

Si l'intention peut paraître honorable, **la CGT veillera à ce que les orientations ou réorganisations qui découlent de ces réflexions collectives et individuelles ne soient pas conditionnées par la Direction mais soient de vraies demandes d'agents eux-mêmes.**

D'ailleurs, la CGT a demandé en séance qu'à l'issue de la phase de co-construction, la synthèse des actions proposées prévue courant juin et la restitution de l'ensemble des éléments prévue début juillet 2021 soient présentées toutes deux aux élus du personnel en amont de leur présentation aux salariés. Nous demandons qu'il nous soit également permis de proposer toute forme d'actions que la CGT jugera utiles pour redynamiser le projet de notre entreprise « Vert l'Avenir » en respectant les salariés.

Déclaration CGT



Prochaine séance  
le 20 mai 2021

